RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

MÉTIERS ET DIPLÔMES

secteur de la natation et des activités aquatiques

Version au 1er septembre 2026

UN SECTEUR QUI RECRUTE

+30% d'effectif depuis 2022.*
Prévision : 40 000 postes saisonniers et 10 000 postes permanents.

*Source : Rapport intermédiaire - Etude sur l'emploi des « maîtres-nageurs sauveteurs » et des besoins des employeurs de la filière aquatique - 21 mai 2025 - Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative - Mouvens - Terre d'Avance

MAÎTRE NAGEUR SAUVETEUR

- Garants de la sécurité des baigneurs
- Activités d'enseignement du savoir-nager
- Encadrement des cours de natation et activités aquatiques

Diplômes qui donnent le titre de Maître Nageur Sauveteur (MNS) :

Ministère chargé des sports

- BPJEPS Natation et Activités Aquatiques (NAA)
- BPJEPS Activités Aquatiques de la Natation (AAN) *
- Brevet d'état d'éducateur sportifs des activités de la natation (BEESAN) *
- BPJEPS Activités Aquatiques (AA) * + Certificat de spécialisation (CS) sauvetage et sécurité en milieu aquatique
- DEJEPS Natation et disciplines associées + Certificat de spécialisation (CS) sauvetage et sécurité en milieu aquatique
- DESJEPS Natation et disciplines associées + Certificat de spécialisation (CS) sauvetage et sécurité en milieu aquatique
- Diplôme d'Etat MNS *

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

- DEUST AGAPSC option activités aquatiques et surveillance + Unité d'enseignement (UE) sauvetage et sécurité en milieu aquatique
- Licence profesionnelle AGOAPS option activités aquatiques et surveillance + Unité d'enseignement (UE) sauvetage et sécurité en milieu aquatique
- Licence STAPS entraînement sportif option activités aquatiques et surveillance + Unité d'enseignement (UE) sauvetage et sécurité en milieu aquatique
- Licence STAPS éducation et motricité option activités aquatiques et surveillance + Unité d'enseignement (UE) sauvetage et sécurité en milieu aquatique
- Licence STAPS APAS option activités aquatiques et surveillance + Unité d'enseignement (UE) sauvetage et sécurité en milieu aquatique

Ministère de l'Education Nationale

- CS encadrement secteur sportif (CSE2S) * option activités aquatiques et de la natation

* Diplôme qui sera abrogé le 1er septembre 2028 et aucune session de formation à compter du 31 décembre 2026.

* Diplômes abrogés : arrêt de la délivrance pour les nouvelles promotions. Les diplômes déjà obtenus et délivrés avant la date d'abrogation restent pleinement valables et conservent tous leurs effets acquis.

* Option qui sera abrogée au 31 décembre 2027.

RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

MÉTIERS ET DIPLÔMES

secteur de la natation et des activités aquatiques

Version au 1er septembre 2026

PRÉ-REQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Diplôme	Pré-requis	Durée de la formation
BPJEPS NAA (BC) **Educateur sportif** **Mention natation et activités aquatiques** Fiche RNCP	• Etre titulaire du PSE2. • Produire le certificat médical (annexe III-9 code du sport). • Capacité à nager 400 mètres nage libre en moins de 8 minutes. • Capacité à nager 100 mètres 4 nages.	9 à 13 mois
BPJEPS AAN (UC) **Educateur sportif** **Mention activités aquatiques de la natation** Fiche RNCP	• Etre âgé de 17 ans minimum. • Etre titulaire du PSE1 ou PSE2. • Etre admis à l'examen du BNSSA. • Produire le certificat médical (annexe III-9 code du sport). • Capacité à nager 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes et 40 secondes.	9 à 13 mois
DEJEPS (UC) **Perfectionnement sportif** **Mention natation et disciplines associées** Fiche RNCP	• Etre titulaire du PSE1. • Réaliser un test de sécurité consistant à sortir une victime de l'eau. • Satisfaire aux tests techniques de l'option choisie. • Justifier du niveau technique et de l'expérience pédagogique nécessaire dans l'option choisie.	10 à 16 mois
DESJEPS (UC) **Performance sportive** **Mention natation et disciplines associées** Fiche RNCP	• Etre titulaire du PSE1. • Réaliser un test de sécurité consistant à sortir une victime de l'eau. • Satisfaire aux tests techniques de l'option choisie. • Justifier du niveau technique et de l'expérience pédagogique nécessaire dans l'option choisie.	10 à 16 mois

OBLIGATION DE FORMATION DES MNS

FORMATION DE MISE À NIVEAU (CAEP-MNS)

Pour qui ? Les Maîtres-Nageurs-Sauveteurs.
Quand ? Tous les 5 ans.
Combien de temps ? 3 jours de formation.
Quoi ? Procédures de secours et évolutions de l'environnement professionnel.
Par qui ? Organismes de formation habilités.

Calendrier CAEPMNS 2026-2027

OBLIGATION DE DÉCLARATION

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ MNS

Pourquoi ? Toute personne désirant exercer les activités rémunérées d'éducateur sportif doit être en possession d'une carte professionnelle d'éducateur sportif en cours de validité.
Quand ? A renouveler tous les 5 ans.
Comment ? Télédéclaration via le portail EME
Quoi ? Vérification de l'identité, des qualifications, de l'honorabilité et du certificat médical spécifique.
Délivrée par qui ? Préfecture départementale du lieu d'exercice.

RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

MÉTIERS ET DIPLÔMES

secteur de la natation et des activités aquatiques

Version au 1er septembre 2026

LE BNSSA REMPLACÉ PAR LE SSA

Le BNSSA disparaît du texte règlementaire et devient le SSA.
Prérogative toujours **exclusivement de surveillance**.

BNSSA "Brevet National de Surveillance et Sauvetage Aquatique"	SSA "Surveillance Sauvetage Aquatique"
18 ans minimum	17 ans révolus minimum
PSE1 requis	PSE2 requis
Unique examen final	Evaluation continue

STRUCTURE DE LA FILIÈRE SSA

SSA SOCLE
"Surveillance Sauvetage Aquatique"

Besoin spécifique

- **SSA EI (Eaux intérieures)**
- **SSA L (Littoral)**
- **PES (Pilotage)**

QUE DEVIENNENT LES TITULAIRES BNSSA ?

Titulaire BNSSA + PSE2

- **Non** → Statut caduc à partir du 2 octobre 2026
- **Oui** → Formation d'adaptation avant le 1er octobre 2029 → Equivalence SSA

OBLIGATION DE DÉCLARATION

Quand ? A renouveler tous les ans.
Comment ? Télédéclaration via le portail de déclaration des surveillants-sauveteurs.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la DRAJES Centre-Val de Loire à l'adresse :
js-cfe-js@ac-orleans-tours.fr